CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

Modèles et moules céramiques

Le titulaire du CAP travaille dans les ateliers de confection et de montage des modèles et des moules qui serviront à la fabrication des objets céramiques.
Le modelage et le moulage sont les deux techniques fondamentales et complémentaires qui permettent de créer et de reproduire des objets. Après moulage et cuisson, on obtient des produits industriels appréciés pour leur résistance aux chocs et à la chaleur.
Il coule le moule et prépare les matrices et les moules de travail pour l'industrialisation.
Grâce à ses connaissances en dessin, géométrie descriptive, matériaux, procédés d'usinage et avec de l'expérience professionnelle, il est capable d'exécuter le premier moule, voire la maquette.
La formation est à la fois générale et professionnelle. Elle développe l'habileté manuelle et le sens artistique.

- Réalisation de modèles et de moules à partir de matériaux comme le plâtre, la terre ou la plastiline, les résines synthétiques et les matériaux composites.
- Ordonnancement de la chronologie des opérations d'usinage et d'assemblage pour la réalisation de tout ou partie d'un outillage.
- Mise en œuvre des opérations de façonnage, d'usinage, d'assemblage, de parachèvement et de contrôle pour la réalisation de tout ou partie d'un outillage.
- Retouche d'un outillage.
- Maintenance des outillages et des moyens de réalisation.

La culture technique doit permettre d'accéder à la compréhension globale des processus de réalisation d'outillages, de mettre en œuvre des moyens performants, et de comprendre les contraintes économiques, de qualité, et de productivité de l'entreprise.

Débouchés

Il peut exercer en indépendant ou en qualité de salarié dans une entreprise artisanale ou industrielle.

Accès à la formation

Après une classe de 3ème

Programme

Grille horaire (a)	1ère année	2ème année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité
(b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
(c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

Enseignements professionnels

- Mise en œuvre et Réalisation d'ouvrages
- Communication
- Esthétique
- Technologie des céramiques
- Dessin industriel

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines.
La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Enseignement professionnel :

- Réalisation et contrôle, coeff. 11 (dont coeff. 1 pour Prévention Santé Environnement)
- Communication technique, coeff. 4

Enseignement général :

- Français, histoire–géographie éducation civique, coeff. 3
- Mathématiques–sciences physiques chimiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- Brevet des métiers d'Art « Céramique »

Pour connaitre les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

Tarn (81)
Albi - Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat - Antenne de Sorèze **A**

I *formation initiale*
A *formation en apprentissage*
Internat/ Hébergement possible

En savoir plus

Retrouvez sur https://documentation.onisep.fr/

Les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier & de Toulouse